



MAIRIE DE NEFFIES

Compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2014

Présents : ALBOUY P - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D - BOUILLE A - CAZENAVE M - DESCOUENS MS - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARZA I - PEREZ H - REVEL M - RONCIN D - USACHE P

Procuration : MATAGNE C à USACHE P

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014. Ce compte rendu du conseil municipal est voté à l'unanimité.

I - Chèque cadeau Noël pour les agents communaux

Monsieur le Maire propose au conseil d'offrir au personnel communal des chèques cadeaux d'un montant de 140.00 € pour Noël.

Vote à l'unanimité.

II - Régime indemnitaire du personnel pour 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le régime indemnitaire du personnel 2014 pour 2015 à savoir prime de fin d'année (IAT), et indemnité d'exercice de mission des préfetures à 2 agents pour leur ancienneté.

Vote à l'unanimité.

III - Renouvellement d'un emploi contractuel à l'accueil de la mairie et l'agence postale communale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'emploi contractuel à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2015, pour une durée hebdomadaire de 15h00, rémunéré au SMIC.

Vote à l'unanimité.

Monsieur Bedos précise que tous les contrats seront renouvelés pour les agences postales communales, car le partenariat de la poste avec les communes fonctionnent bien.

IV - Création de 3 postes d'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015. Des journées seront obligatoires avant le recensement pour les formations et la préparation des tournées et après pour finaliser les données recueillies.

Monsieur le Maire propose donc la création de 3 postes d'agents recenseurs du lundi 5 janvier 2015 au vendredi 27 février 2015, 35h00 hebdomadaires, rémunérés au smic. Une aide financière de l'Etat de 2 486.00 € sera octroyée aux communes pour la rémunération des agents recenseurs.

Vote à l'unanimité

V - Aménagement entrée ville Avenue de Caux : demandes de subvention

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'entrée de la ville Avenue de Caux. Ce projet prévoit l'aménagement de la chaussée, des trottoirs, la réfection du réseau d'eaux usées pour un montant total de 420 000.00 € ht. L'enfouissement des réseaux EDF, Télécom et Eclairage public seront réalisés par Hérault Energies

Monsieur le Maire propose de demander :

- une subvention auprès du conseil général au titre des amendes de police pour la totalité des travaux soit 420 000 € ht
- une subvention auprès du conseil général et à l'Agence de l'Eau pour la réfection des eaux usées (Montant des travaux : 72 000,00 € ht).
- l'établissement d'une convention avec l'agence départementale du conseil général pour permettre l'obtention de financement.

Vote à l'unanimité.

VI - Actualisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif : choix de l'entreprise

Suite à la révision du POS en PLU en cours de réalisation, il convient de procéder à l'actualisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif. Il présente les 3 offres reçues :

Entreprises	Base HT	Option n° 1 HT Prolongation campagne de mesures	Total HT
GROMTMIJ	7 700.00 €	2 600.00 €	10 300.00 €
CEREG	13 805.00 €	3 500.00 €	17 305.00 €
CENEAU	6 965.00 €	690.00 €	7 655.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la mieux-disante, la société CENAU (base + option) pour un montant de 7 655.00 € ht.

Vote à l'unanimité.

VII - Tarifs 2015

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2015 les tarifs de 2014 pour la location des salles, les concessions du cimetière, le columbarium, les publications pour les ambulants.

Vote à l'unanimité.

VIII - Annulation régie cadastre

Le conseil municipal avait créé en 2006 une régie de recettes pour la délivrance des relevés de propriété et des plans cadastraux.

Au vu de la moyenne des recettes encaissées depuis sa création, le percepteur a demandé la suppression de cette régie.

La communauté de communes Avant Monts du Centre Hérault procédera à la délivrance de ces relevés.

Vote à l'unanimité.

IX - Opération façade en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'opération façade "Colorons le Pays", Opération portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour rendre cette opération effective, il convient pour chaque commune, de délimiter un périmètre d'intervention. Monsieur le Maire propose la zone UA (centre du village).

Vote à l'unanimité

X- Adoption des statuts de la Communauté de commune

Monsieur Bedos donne lecture des statuts de la Communauté de Commune les Avants Monts du Centre Hérault et demande au conseil de se prononcer.

Monsieur le Maire dit au conseillers que les statuts sont à leur disposition en mairie.

Vote à l'unanimité.

XI - Convention pour la police pluri-communale

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention pour la police pluri-communale avec la commune de Roujan.

Cette police sera mise en place à compter du 1er janvier 2015. L'embauche d'un brigadier chef principal venant de Bédarieux a été effectuée. Cette police interviendra sur la sécurité, la divagation des chiens, le stationnement.....

Vote à l'unanimité.

XII - Convention de mise à disposition d'un agent en contrat d'avenir sur la commune avec la communauté de communes

La commune a recruté en septembre un animateur en contrat d'avenir à l'ALP de Neffiès, qui travaille également à la Clé des Champs de Roujan.

A compter du 1er janvier 2015, la Clé des champs sera gérée par la communauté de communes. Suite à cela, Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de mise à disposition de cet agent en contrat d'avenir sur la commune avec la communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault, à raison de 17h30 hebdomadaires annualisées.

Vote à l'unanimité.

XIII - Subvention exceptionnelle à une association

L'Association "Le Football Club de Neffiès - FCN" a demandé à la commune une subvention suite à sa création. Monsieur le Maire propose au conseil de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 500.00 €.

Vote à l'unanimité.

XIV - Questions diverses

1) Mise en bien vacant de terrains

Monsieur le Maire propose au conseil d'entamer une procédure de biens vacants pour des terrains appartenant à une personne décédée après renseignement auprès du notaire pour savoir où en est la succession et auprès des impôts pour s'assurer du non-paiement des taxes foncières depuis 3 ans.

Vote à l'unanimité.

2) Acquisition d'un terrain à la Cave Coopérative de Neffiès

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des terrains à la Cave Coopérative : terrain où est située l'aire de lavage réalisée par la commune, et terrain attenant pour un montant total de 3 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité.

XV - Informations

1) PLU

Monsieur le Maire dit qu'il a eu une réunion avec les services de la DDTM et OMLB chargé de la révision du POS en PLU.

L'analyse de l'état initial de la commune a fait ressortir un nombre important de parcelles disponibles dans les zones urbaines. Ces "dents creuses" représentent environ 7ha.

Les données du SCOT du biterrois (DOG : Document d'Orientation Générales), ainsi que la loi ALUR imposent : "d'urbaniser sans s'étaler ».

Monsieur Usache précise qu'il a assisté dernièrement à une réunion sur l'étude du SCOT. Le SCOT préconisera dans le futur un taux de croissance à la baisse soit de 1% par habitant. De ce fait, le projet des séniories semble compromis.

2) Gaz de schiste

Madame Christine Jaffuel propose de prendre une délibération contre la recherche et l'exploitation du gaz de schiste. Plusieurs communes ont déjà pris une délibération dans ce sens.

Monsieur le Maire propose d'adopter le principe et la délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

Vote à l'unanimité du principe.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h30.